

A decorative graphic on the left side of the page, consisting of a white line that curves upwards and then downwards, with several colored circles (yellow, green, blue, red, purple) and teardrop shapes (green, blue, purple, yellow) attached to it.

PARTENARIAT AVEC LE SYSTÈME MULTILATÉRAL

FONDAMENTAUX DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

Les partenaires bilatéraux s'appuient sur des acteurs multilatéraux du développement qui sont particulièrement bien placés pour faire face aux défis mondiaux, répondre aux crises et compléter les efforts bilatéraux. En 2019, l'aide publique au développement (APD) aux organisations multilatérales a atteint un niveau record de 75.6 milliards USD, soit près de la **moitié de l'APD totale**.

Pour renforcer l'efficacité des organisations multilatérales et du système multilatéral dans son ensemble, la coopération entre les comités directeurs, entre les États membres et avec les partenaires multilatéraux est essentielle. Les membres et les bailleurs de fonds devraient respecter les mandats multilatéraux, promouvoir des réformes à l'échelle du système ayant fait l'objet d'un accord et soutenir des approches conjointes.



Les membres accordent de l'importance au multilatéralisme, respectent les mandats et défendent les intérêts des pays en développement



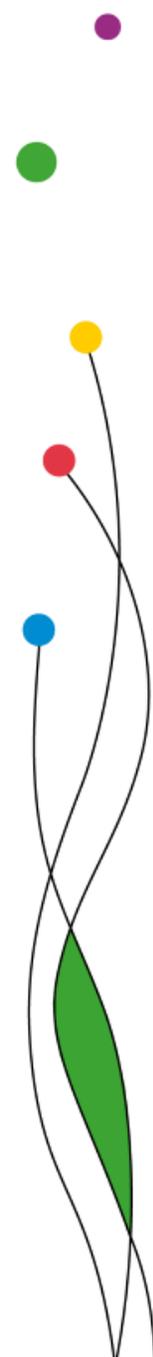
Ils adoptent une approche cohérente à l'échelle de l'ensemble de l'administration, et s'engagent dans des processus d'élaboration des politiques et de réforme



Les organisations multilatérales sont financées de la manière la plus prévisible et la plus souple possible



Le système multilatéral est mieux équipé pour atteindre les objectifs de développement et apporter des changements à plus long terme



NORMES

Il existe peu de normes officielles sur ce que signifie être un bon partenaire et bailleur de fonds du système multilatéral de développement.

Deux accords récents, le Grand compromis ([Grand Bargain](#)) et le [Pacte de financement des Nations Unies](#), prévoient des engagements mutuels des États membres et des organisations multilatérales, parmi d'autres, en vue de mieux servir les personnes dans le besoin en **améliorant la qualité des financements** pour les organisations multilatérales, et en renforçant la **transparence**, la **responsabilité** et l'**utilisation efficace des ressources**, afin d'obtenir des résultats collectifs.

Ces engagements et d'autres peuvent constituer des normes de base pour le partenariat avec le système multilatéral.

La section III.1 du [Cadre analytique de l'OCDE pour les examens par les pairs réalisés par le CAD](#) expose les attentes du Comité d'aide au développement (CAD) en matière de partenariats multilatéraux.



QU'EST-CE QUE L'APD MULTILATÉRALE ?

L'APD multilatérale répond aux **trois critères** suivants :

- 1.** le bénéficiaire consacre tout ou partie de ses activités au développement et aux pays en développement
- 2.** le bénéficiaire est soit 1) un organisme, une institution ou une organisation de caractère international ayant pour membres des États qui sont représentés au niveau le plus élevé de la prise de décision, soit 2) un fonds géré de façon autonome par un organisme multilatéral au sens de l'alinéa 1)
- 3.** elle fond les ressources qu'elle recueille en une seule masse, de telle sorte qu'elles perdent leur identité pour devenir une partie intégrante de son actif financier, autrement dit une **contribution régulière**.

Les partenaires peuvent également verser des **contributions préaffectées** à des projets, programmes et fonds à objectif spécifique gérés par des organisations multilatérales, ou des paiements pour les aider à mettre en œuvre leurs propres projets et programmes. Ces aides relèvent de **l'APD bilatérale** acheminée par l'intermédiaire du système multilatéral.

Un coefficient d'APD est appliqué aux contributions à certaines organisations internationales dont les activités financées par le budget central sont considérées comme en partie éligibles à l'APD.



BONNES PRATIQUES



Élaborer des stratégies transparentes de partenariat avec les organisations multilatérales. Indiquer clairement comment elles s'inscrivent dans les efforts de coopération bilatérale pour le développement et dans la vision du multilatéralisme.

- L'Allemagne (BMZ) définit trois objectifs généraux dans sa [politique](#) de développement multilatérale (2020).
- Un livre blanc de la Norvège expose [le rôle et les intérêts](#) qu'elle envisage de jouer dans le domaine de la coopération multilatérale, en orientant son engagement en faveur d'un système multilatéral solide.
- La [stratégie](#) de la Suède en matière de coopération multilatérale pour le développement a été actualisée en 2017 pour tenir compte de l'évolution de l'architecture multilatérale.



Inscrire les questions relatives au développement à l'ordre du jour sur la scène internationale.

- Plusieurs membres du CAD plaident activement en faveur de solutions multilatérales en matière de sécurité alimentaire, d'endettement et d'accès aux vaccins.



BONNES PRATIQUES



Engager un dialogue régulier avec les membres des comités directeurs et les représentants multilatéraux auprès des services centraux et dans les pays partenaires.

- **Au niveau des comités directeurs.** Renforcer les mandats, soutenir les réformes des systèmes, encourager la coopération entre les organisations et plaider en faveur d'approches conjointes.
- **Par la présence dans les pays.** Étendre les engagements diplomatiques et financiers à la coordination et à la mise en place de synergies dans les processus et la programmation nationaux.
- **Faire le lien.** Veiller à ce que la participation aux comités directeurs s'appuie sur l'expérience acquise au niveau des pays et sur une approche cohérente à l'échelle de l'ensemble de l'administration.



Agir en lien avec les efforts de réforme en cours.

- Les États-Unis, l'Allemagne, le Japon, la Suède, la Norvège et le Royaume-Uni figurent parmi les principaux donateurs du nouveau système des coordonnateurs résidents des Nations Unies par l'intermédiaire du [Fonds d'affectation spéciale](#).
- Encourager les acteurs multilatéraux à disposer de critères clairs pour soutenir les acteurs locaux, le cas échéant.



BONNES PRATIQUES



Utiliser une combinaison de financements pluriannuels, flexibles et prévisibles (en dehors des réapprovisionnements de fonds) pour répondre à des besoins clairs. Permettre un financement à court terme, le cas échéant.

- L'Italie dispose d'une [législation spéciale](#) dans le cadre de la loi budgétaire qui prévoit un financement pluriannuel des entités multilatérales.
- [Les fonds d'affectation spéciale multipartenaires](#) et les fonds communs spécifiques aux pays offrent une certaine souplesse et constituent un moyen d'éviter la prolifération d'initiatives de bailleur unique, par exemple dans les contextes de fragilité ou de conflit.



Privilégier l'utilisation des canaux et structures existants pour assurer le financement.

- Le Royaume-Uni et l'Allemagne (KfW) ainsi que d'autres partenaires clés ont [augmenté de 24 % le financement](#) d'un programme multilatéral de protection sociale en réponse aux effets négatifs de la COVID-19 au Rwanda.



BONNES PRATIQUES



Soutenir la transparence, le suivi des résultats et la reddition de comptes. À l'échelon national, rendre compte des contributions aux résultats globaux et procéder à des examens supplémentaires conjointement lorsque c'est possible.

- La [Finlande](#) et les Pays-Bas rendent régulièrement compte au Parlement des résultats auxquels ils contribuent sur le plan multilatéral.
- Des initiatives conjointes comme le [MOPAN](#) réduisent la charge que représentent pour les organisations multilatérales les multiples exercices de reddition de compte et les évaluations parallèles.
- Le [suivi](#) du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement évalue l'efficacité des organisations multilatérales en mesurant leur alignement sur les priorités des pays partenaires, et l'accent qu'elles portent aux résultats, à la transparence et à la redevabilité mutuelle.



MESURER LE SUCCÈS

Comment savoir si les partenaires bilatéraux avancent dans la bonne direction ?

- ▶ La coopération entre les comités directeurs et entre les États membres s'inscrit dans le **mandat des partenaires multilatéraux, promeut des réformes** convenues à l'échelle du système et **favorise des approches conjointes**.
- ▶ L'engagement et le financement contribuent à la gouvernance et à l'efficacité des organisations multilatérales et **renforcent leur capacité à remplir leur mandat**, tout en permettant une **flexibilité et une programmation adaptative**. Cela est possible grâce à des contributions au budget central et à des financements préaffectés, conformément aux engagements pris dans le cadre du programme international de réformes et des principes de bonnes pratiques.
- ▶ **Le dialogue et les retours d'information entre les acteurs** garantissent que les efforts bilatéraux et multilatéraux sont complémentaires et, dans la mesure du possible, se renforcent mutuellement, concourant à la politique globale de coopération pour le développement du partenaire.
- ▶ Les décisions relatives au financement multilatéral **résistent à la prolifération des entités et des canaux**, ce qui rend les organisations individuelles et le système multilatéral dans son ensemble plus efficaces.



RESSOURCES

Le [Rapport sur le financement multilatéral du développement de 2020](#) s'accompagne d'une série de notes de synthèse, dont [une note](#) sur les financements préaffectés aux organisations multilatérales. Il comprend un arbre de décision illustrant la variété des options de financement et des solutions de remplacement dont disposent les responsables de l'action publique pour soutenir les entités multilatérales.

Le présent [document de référence](#) examine les moyens d'assurer un soutien efficace et de qualité au système multilatéral.

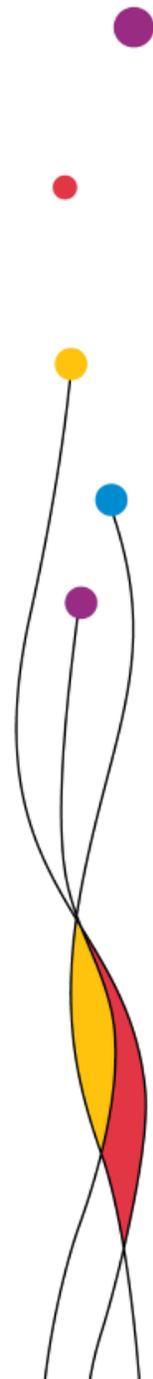
Une [synthèse](#) sur les partenariats, le financement et l'influence du système multilatéral de développement examine différentes approches pour analyser le soutien au système multilatéral.

Accédez aux évaluations pertinentes par l'intermédiaire du [Centre de ressources du CAD sur l'évaluation du développement \(DeRec\)](#).

Thèmes pertinents dans cette série

- ***Gestion des risques***
- ***Personnel et compétences***
- ***Définition des priorités thématiques et géographiques [à paraître]***

Dernière actualisation : mai 2021.



FONDAMENTAUX DE LA COOPERATION AU DÉVELOPPEMENT

Cette série présente les normes relatives à la coopération pour le développement et montre comment les membres du CAD les appliquent. L'application de normes peut aider tous les acteurs à réaliser leurs ambitions et leurs engagements.

Chaque **élément fondamental** introduit un *aspect essentiel* d'une coopération efficace pour le développement, définit des *normes*, présente des exemples de *bonnes pratiques* et recense les *ressources pertinentes*.

D'autres thèmes de cette série, qui sera développée et actualisée au fil du temps, sont disponibles [ici](#). Pour tout commentaire, veuillez contacter DCD.TIPs@oecd.org.

